

dodis.ch/62410

L'Observatrice suisse auprès de l'ONU à New York, l'Ambassadrice Pometta, au Chef de la Direction des organisations internationales du DFAE, l'Ambassadeur Muheim¹

PROCHAIN ENTRETIEN DU CHEF DU DFAE, LE CONSEILLER FÉDÉRAL AUBERT, AVEC LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, PÉREZ DE CUÉLLAR, À GENÈVE²

Confidentiel

New York, 19 juin 1986

I.

Comme suite à votre demande, vous adresse quelques considérations sur prochain entretien CFA – Pérez de Cuéllar. Ai fait abstraction des problèmes de politique intérieure, mais il est évident que l'organisation de cet entretien dépend avant tout des décisions politiques du Département et de la teneur qu'il entend imprimer à la rencontre.

Sans nouvelle de votre part, je n'en ai pas encore parlé au Secrétaire général, mais il me recevra dans la matinée du 26.6.³

II. Observations générales

Jusqu'à présent, les entretiens du Secrétaire général en Suisse étaient avant tout une manifestation de courtoisie vis-à-vis de l'État hôte, accompagnée de quelques considérations sur des questions politiques d'actualité touchant des États tiers.⁴ Pour bref qu'il soit, le prochain entretien du Chef du Département avec Pérez de

¹ CH-BAR#E2023A#1998/212#2779* (o.715.4.(Sd.)). Ce télex est signé par l'Observatrice de Suisse auprès de l'ONU à New York, l'Ambassadrice Francesca Pometta, et envoyé le 19 juin 1986 à 16h20 au Chef de la Direction des organisations internationales du DFAE, l'Ambassadeur Franz Muheim. Une copie est envoyée au Directeur de la Direction politique du DFAE, le Secrétaire d'État Edouard Brunner, au Directeur de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures du DFEP, le Secrétaire d'État Cornelio Sommaruga, au Chef de la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire du DFAE, l'Ambassadeur Fritz Staehelin, au Chef de la Direction du droit international public du DFAE, Matthias Krafft, à l'Ambassadeur de la Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales à Genève, Ernst Andres, ainsi que probablement à l'Ambassadeur de Suisse à Vienne, Jean-Pierre Ritter. Pour une liste complète des destinataires, cf. le facsimilé dodis.ch/62410. La version éditée du télégramme est reçue le 20 juin 1986 au DFAE, où elle est signée le jour même par le Chef de la Section des Nations Unies et des Organisations internationales de la Direction des organisations internationales du DFAE, André von Graffenried, et le 21 juin 1986 très probablement par le collaborateur du Secrétariat de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO de la Direction des organisations internationales du DFAE, Armin Imstepf, avant d'être retournée au Chef de Section von Graffenried.

² Pour le compte rendu de l'entretien du 1^{er} juillet 1986, cf. dodis.ch/55829. Pour les préparations du DFAE en vue de la rencontre, cf. le dossier CH-BAR#E2023A#1998/212#2779* (o.715.4.(Sd.)).

³ Pour le compte rendu de l'entretien de l'Ambassadrice Pometta avec le Secrétaire général de l'ONU Javier Pérez de Cuéllar du 26 juin 1986, cf. dodis.ch/62846.

⁴ Cf. les compte rendus des entretiens du Conseiller fédéral Aubert avec le Secrétaire général de l'ONU Pérez de Cuéllar du 8 juillet 1982, dodis.ch/56035, du 1^{er} juillet 1985, dodis.ch/55836, ainsi que dodis.ch/55838.



Cuëllar revêtra une importance politique. Il s'agit en effet du premier contact officiel avec la Suisse au niveau politique depuis l'échec du référendum⁵ et la visite du Secrétaire général à Berne en juillet 1985.⁶ En outre, les Nations Unies traversent actuellement une crise financière et politique qui est celle du multilatéralisme et qui est de nature à toucher Genève de plein fouet (voir mes divers rapports à ce sujet et mon rapport du 20 mai 1986 sur la crise du multilatéralisme et ses implications pour la Suisse).⁷

Concrètement, les implications de la crise financière pour Genève sont immédiates. Politiquement et techniquement, les questions touchant à l'avenir du Canton en tant que siège d'institutions internationales, la planification des besoins en locaux ne pourront être réglées de façon satisfaisante que si les Nations Unies ont l'assurance de relations stables et constructives avec la Suisse.⁸ La défense de nos intérêts d'État hôte est inséparable des relations de confiance avec le Secrétaire général et ses collaborateurs à New York. Celles-ci présupposent à leur tour des manifestations concrètes de la bonne volonté de la Suisse non seulement à Genève, mais aussi vis-à-vis de l'organisation politique. L'exemple de l'après-guerre le montre. Actuellement cependant le non du peuple suisse est parfois interprété à New York comme une remise en cause de cette politique.

Jusqu'à présent, nous avons pu compter sur l'appui de M. Pérez de Cuëllar, mais de façon presque imperceptible encore le climat de nos relations commence à se dégrader, non pas certes sur le plan personnel, mais parce que le Secrétaire général commence à ne plus croire vraiment en la volonté de coopération de la Suisse. À plusieurs reprises, je l'ai entendu se plaindre des pays qui le comblent de bonnes paroles, mais se dérobent dès qu'il s'agit de toute prestation concrète. Cet agacement du Secrétaire général est exacerbé par la crise financière des Nations Unies. Il est masqué par la courtoisie et la générosité naturelles de M. Pérez de Cuëllar mais c'est un phénomène auquel nous devons prêter attention. La campagne Hocké a montré que certains fonctionnaires du Secrétariat voire des amis personnels de Pérez étaient hostiles à la Suisse.⁹ Il ne faut pas sous-estimer leur influence qui peut être grande dans tous les problèmes de procédure.

Le Secrétaire général répète à qui veut l'entendre qu'il ne tient pas à une prolongation de son mandat, mais j'ai personnellement l'impression que les membres permanents du Conseil de Sécurité lui demanderont de rester à son poste. Dans

5 Cf. l'Arrêté du Conseil fédéral constatant le résultat de la votation populaire du 16 mars 1986 (Adhésion de la Suisse à l'ONU) du 22 avril 1986, dodis.ch/56325, ainsi que la compilation thématique Votation sur l'adhésion à l'ONU (1986), dodis.ch/T1772.

6 Pour le compte rendu de la visite du Secrétaire général de l'ONU Pérez de Cuëllar du 1^{er} juillet 1985 à Berne, cf. dodis.ch/55836.

7 Lettre de l'Ambassadrice Pometta à la Direction des organisations internationales du 20 mai 1986, dodis.ch/62856. À propos de la crise du multilatéralisme constatée à partir des années 1980, cf. la compilation dodis.ch/C2266.

8 À propos de la concertation avec les autorités genevoises, cf. la notice de la Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales à Genève du 22 avril 1986, dodis.ch/62764 ainsi que la notice de la Direction des organisations internationales pour le Conseiller fédéral Aubert du 25 juin 1986, dodis.ch/62798.

9 Il s'agit de la candidature de Jean-Pierre Hocké, Directeur des opérations au CICR, au poste du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, cf. le PVCF N° 956 du 3 juin 1985, dodis.ch/57224, ainsi que dodis.ch/55836, dodis.ch/55830 et dodis.ch/52607.



Prise de position du comité d'action contre l'adhésion de la Suisse à l'ONU. De gauche à droite, l'ancien Conseiller national Otto Fischer, le Conseiller d'État Hubert Reymond et le Conseiller national Christoph Blocher lors d'une conférence de presse en février 1986 à Berne (Keystone-SDA, Keystone, 28280800 (RM)).

l'une et l'autre hypothèse cependant, la Suisse aurait intérêt à régler directement avec lui, rapidement et à haut niveau, les questions en suspens. Il demeure notre appui le plus sûr.

Trois mesures me paraissent urgentes:

a) une réponse – si possible positive dans un cas au moins – aux lettres déjà très anciennes du Secrétariat concernant une contribution volontaire de la Suisse aux opérations de maintien de la paix,

b) l'établissement si possible d'un calendrier et programme de négociations sur les questions importantes concernant Genève qui devront à un moment ou un autre être soumises à l'Assemblée générale,¹⁰ le relogement des organes qui devront quitter le Petit-Saconnex en particulier,¹¹

c) une institutionnalisation des contacts avec le Secrétariat général.

III. Commentaires sur les points II a) b) et c).

ad opérations de maintien de la paix

– ai déjà eu l'occasion de souligner à maintes reprises l'urgence de décisions quant aux contributions suisses aux opérations de maintien de la paix.

¹⁰ À propos des questions à discuter concernant la présence de l'ONU à Genève, cf. le compte rendu de l'entretien du Conseiller fédéral Aubert avec le Secrétaire général de l'ONU Pérez de Cuéllar du 1^{er} juillet 1986 à Genève, dodis.ch/55829.

¹¹ Cf. à ce propos la compilation dodis.ch/C2027.

– ai pris bonne note du fait que la Suisse – contrairement à ce que vous laissez entendre par votre compte-rendu du 4 juillet 1985 sur l'entretien du Chef du Département avec M. Pérez de Cuéllar¹² – n'envisageait pas de contribution à la FINUL comme suite à la lettre du Secrétaire général du 27 avril 1984.¹³

L'impact du refus serait sans doute atténué par l'augmentation que vous envisagez pour l'UNFICYP.¹⁴ Celle-ci serait certainement appréciée par les Nations Unies et les États contributeurs de troupes qui supportent de très gros sacrifices financiers. Politiquement la décision de la Suisse aiderait le Secrétaire général dans une période très difficile pour lui et l'encouragerait à poursuivre un dialogue à haut niveau avec la Suisse. L'UNFICYP contribue dans une certaine mesure à la sécurité de la Suisse. Les derniers débats du Conseil de sécurité ont montré que la situation de l'île demeurait tendue.¹⁵

Je tiens à souligner qu'aucune pression n'est exercée sur la Suisse, mais que les Nations Unies n'ont pas oublié leur requête. J'espère donc que la Suisse pourra donner à M. Pérez de Cuéllar quelques indications sur ses intentions. Plus le temps passe, plus l'absence de réponse risque d'avoir des conséquences négatives sur nos relations avec les Nations Unies.

ad Genève

La situation actuelle de Genève est menacée par:

- le vote négatif du peuple genevois qui a fait une profonde impression,¹⁶
- la crise financière de l'organisation qui provoque notamment un rétrécissement des facilités du service des conférences disponibles à Genève.

Le débat qui a eu lieu au sujet de la conférence sur le droit de la mer à Kingston est à cet égard exemplaire. Lorsqu'il s'agit de l'organisation de conférences, Genève n'est plus concurrentiel du point de vue prix vis-à-vis de New York, parce qu'il faut «importer» le personnel et les services de conférences.

- la perte d'influence du français et une offensive concertée de certains pays anglo-saxons (Australie, Nouvelle-Zélande, États-Unis) qui voudraient concentrer les travaux, notamment ceux de l'ECOSOC, à New York.

L'élection de Waldheim n'a pas diminué l'attraction de Vienne. Bien au contraire, la campagne haineuse qui s'est développée contre l'Autriche à New York me paraît au contraire avoir renforcé pour ce pays l'importance des Nations Unies en

¹² Cf. dodis.ch/55836.

¹³ Cf. dodis.ch/62848. À propos des contributions financières à la Force intérimaire au Liban (FINUL), cf. la compilation dodis.ch/C2265. Contrairement à ce qu'écrit l'Ambassadrice Pometta, le Conseil fédéral décide d'une contribution de 2 mio. CHF pour l'année 1988, cf. le PVCF N° 2163 du 30 novembre 1987, dodis.ch/56894.

¹⁴ Concernant la contribution financière pour la Force chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), cf. la compilation dodis.ch/C2203. Une augmentation de la contribution annuelle de 0,85 mio. CHF à 1,7 mio. CHF est décidée en 1986, cf. le PVCF N° 1077 du 25 juin 1986, dodis.ch/62862, suivi d'une augmentation à 2 mio. CHF pour l'année 1989, cf. le PVCF N° 1117 du 20 juin 1988, dodis.ch/57069.

¹⁵ À propos des débats du Conseil de sécurité de l'ONU sur la situation à Chypre, cf. le dossier CH-BAR#E2210.5#1998/7#267* (711.243).

¹⁶ Tous les cantons votent contre l'adhésion à l'ONU le 16 mars 1986, cf. l'Arrêté du Conseil fédéral constatant le résultat de la votation populaire du 16 mars 1986 (Adhésion de la Suisse à l'ONU) du 22 avril 1986, dodis.ch/56325.



Le Conseiller fédéral Pierre Aubert, visiblement déçu après le rejet de la votation populaire sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU le 16 mars 1986, lors d'une conférence de presse, dodis.ch/62974 (Photo: Rolf Widmer © StAAG/RBA3-2-BL40301_1).

tant qu'instrument de politique étrangère et fortifie son désir d'attirer conférences et organes des Nations Unies à Vienne.¹⁷

Dans cette perspective, le relogement rapide à Genève des organes qui devront quitter le Petit-Saconnex revêt une très grande importance.¹⁸

Les problèmes techniques doivent bien entendu être réglés à Genève, mais politiquement il serait utile d'avoir le plus rapidement possible un engagement de principe favorable du Secrétaire général accompagné au fur et à mesure des progrès du dossier de contacts réguliers avec New York, car c'est là que les décisions définitives sont prises. En tout état de cause, il faudra s'attendre d'ailleurs ultérieurement à une discussion serrée à l'Assemblée générale d'où l'importance d'une action conjointe de la Suisse et du Secrétariat.

¹⁷ À propos de la campagne médiatique internationale contre l'ancien Secrétaire général de l'ONU, Kurt Waldheim, à cause de son implication présumée dans des crimes de guerre pendant la Seconde Guerre mondiale, cf. le dossier CH-BAR#E2210.5#1998/7#315* (713.10).

¹⁸ Cf. à ce propos la compilation dodis.ch/C2027.

ad «institutionalisation» des contacts

Pratiquement, tous les contacts avec les Nations Unies ont lieu au niveau des fonctionnaires ce qui nous différencie des autres observateurs.

Il serait difficile à l'heure actuelle de rompre avec la tradition qui veut que le Chef du Département ne se rende pas à New York, mais le Secrétaire général apprécierait sans doute d'être invité officiellement à Berne.

Par ailleurs, il serait utile de systématiser la pratique de contacts réguliers avec ordre du jour avec les hauts fonctionnaires du Secrétariat. Le Département avait inauguré cette pratique avec M. Davidson et l'expérience m'a paru utile.

IV. Organisation des travaux (observations sur votre 5506 reçu à l'instant).¹⁹

Vu l'importance des intérêts suisses, il me semblerait, en effet, préférable de traiter des problèmes d'États tiers au moment du déjeuner et non de la séance de travail.

En ce qui concerne cette dernière, il serait utile de préparer un ordre du jour en bonne et due forme.

Si le Chef du Département devait aborder des questions techniques – notamment celles du relogement des organes travaillant au Petit-Saconnex,²⁰ il serait nécessaire d'avertir le Secrétariat et le cas échéant lui soumettre un projet d'ordre du jour annoté au préalable, car Pérez n'est pas au courant de ces questions techniques. Par ailleurs Suy a semble-t-il de mauvaises relations avec New York, ce qui ne facilite pas le traitement des affaires.

En ce qui concerne l'ordre du jour, je me demande s'il est vraiment utile de revenir sur notre propre interprétation de l'échec du référendum. Celui-ci est un fait, ce sont le présent et l'avenir qui intéressent les Nations Unies.

V. Conférence de presse

M. Pérez de Cuéllar donnera lui-même une conférence de presse à l'occasion de l'ECOSOC. La date n'en est pas encore fixée.²¹

Il fera au début de juillet une visite informelle en RFA, à laquelle le Chancelier Kohl a lui-même tenu à donner un certain retentissement.

¹⁹ Il s'agit du téléx N° 5506 de la Direction des organisations internationales du DFAE à la Mission permanente d'observation de la Suisse auprès de l'ONU à New York du 19 juin 1986, cf. le dossier CH-BAR#E2023A#1998/212#2779* (o.715.4.(Sd.)).

²⁰ Cf. la compilation dodis.ch/C2027.

²¹ Pour la transcription de la conférence de presse du Secrétaire général de l'ONU Pérez de Cuéllar tenue le 30 juin 1986 à Genève, cf. le dossier CH-BAR#E2023A#1998/212#2779* (o.715.4.(Sd.)).